



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

7^{ème} Commission

N° CP-2018-10-7-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS- Service de la Lecture Publique

CANDIDATURE DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU DISPOSITIF DE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ITINERANCE (CTLI)

Résumé : L'objet du présent rapport est de valider le principe de la candidature du Département du Haut-Rhin -Service de la Lecture Publique- au dispositif Contrat Départemental Lecture Itinérance mis en place par l'Etat afin de créer des partenariats avec les conseils départementaux autour de projets de développement de la lecture en milieu rural.

Contexte :

Inscrit dans la lignée des « Contrats Territoires Lecture » mis en place en 2010, le dispositif des « Contrats Départementaux Lecture Itinérance » (CDLI) permet d'initier des partenariats entre les conseils départementaux et l'État autour de projets de développement de la lecture en milieu rural.

Les réseaux départementaux de lecture publique sont les mieux à même d'accueillir et de faire vivre des projets itinérants dans les territoires ruraux et l'évolution des missions des bibliothèques départementales les conduisent à mettre à disposition des bibliothèques qu'elles desservent une ingénierie et une offre mutualisée en matière d'action culturelle.

Les CDLI visent à accompagner des projets pluriannuels d'interventions itinérantes à caractère innovant notamment en direction des jeunes publics et dans les milieux ruraux. Fondés sur une immersion de plusieurs jours dans un lieu d'un territoire rural, les projets soutenus dans le cadre des CDLI se déclinent autour de trois axes principaux :

- diffusion et valorisation du livre et de la lecture,
- création littéraire,
- médiation (numérique, audiovisuelle...).

Les CDLI reposent sur un cofinancement entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la collectivité.

Modalités de réalisation :

Le Département du Haut-Rhin -Service de la Lecture Publique- souhaite candidater à ce dispositif. En effet, le CDLI permettra de valoriser et de soutenir financièrement les propositions en matière d'action culturelle portées actuellement par le Département (Bibliothèque à la Une, VOOLP/Haut-Rhin, le 68 fait des bulles...).

Il pourra, par ailleurs, accompagner le développement d'actions nouvelles en direction des publics et des bibliothèques partenaires : fablab numérique itinérant, résidences d'auteurs, ateliers d'écriture, rencontres intergénérationnelles.

Les actions développées s'inscrivent dans les axes forts du Département :

- réussite éducative au bénéfice des jeunes,
- soutien aux personnes âgées et celles en situation de handicap,
- soutien aux personnes en grande précarité sociale et économique.

La convention de partenariat afférente sera proposée à la validation de la Commission permanente dans une seconde étape. L'attribution, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC, d'une subvention annuelle de 20 000 € pour la période 2019-2021 sera précisée dans le règlement financier de la convention.

Par ailleurs, le contenu du Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) sera inscrit dans le nouveau schéma de développement de la Lecture qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée départementale au printemps 2019.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la candidature du Département du Haut-Rhin -Service de la Lecture Publique- au dispositif « Contrat Départemental Lecture Itinérance » (CDLI), étant précisé que le partenariat avec l'Etat sera concrétisé dans une convention à intervenir qui sera soumise à votre approbation début 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT